

Commune de MARLY  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°114/2022

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	22
Nombre de conseillers absents excusés	:	11
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	08
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. LISSMANN, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. COLOMBO, M. BIEBER, Mme HANSE, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS.

**ETAIENT ABSENTS – excusés :** Mme JACOB VARLET (procuration à M. HORY), M. HIRSCHHORN (procuration à M. SCHWICKERT), Mme MOREAU (procuration à M. MAESTRI), Mme BREISTROFF (M. LISSMANN), M. MADELLA (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme HAZEMANN (procuration à M. IGEL), Mme NOEL (procuration à M. PAULINE), M. NOWICKI (procuration à M. SURGA), M. ROSE, Mme MOGUEN, Mme GAUROIS.

**ETAIENT ABSENTS – non excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

**Date d'envoi de la convocation :** 2 novembre 2022

**3.2 - FONCTION PUBLIQUE**

**Suppressions/ Créations de postes – filière animation**

**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les décrets n°206-1693 du 22 décembre 2006 modifié, n°2016-604 et n°2016-596 du 12 mai 2016 portant sur les dispositions statutaires du cadre d'emploi des adjoints d'animation, le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à la modification des postes d'adjoints d'animation au sein du service périscolaire suite à la réorganisation des accueils périscolaires, à une augmentation du nombre d'enfants accueillis et à la nécessité de respecter le taux d'encadrement prévu par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement aux Sports (SDJES) sur les différents temps d'accueil .

FILIERE	POSTES A SUPPRIMER		POSTES A CRÉER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	Nb	Grade	
ANIMATION	2	Adjoint d'animation TNC 18,33/35 <sup>ème</sup>	2	Adjoint d'animation TNC 20,33/35 <sup>ème</sup>	01/12/2022
	1	Adjoint d'animation TNC 17,33/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint d'animation TNC 18,33/35 <sup>ème</sup>	01/12/2022
	1	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC 26,33/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC 30/35 <sup>ème</sup>	01/12/2022
	1	Adjoint d'animation TNC 7,33/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint d'animation TNC 10/35 <sup>ème</sup>	01/12/2022
	1	Adjoint d'animation CDD TNC 14,33/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint d'animation CDD TNC 18,33/35 <sup>ème</sup>	01/12/2022

L'exposé de son rapporteur entendu,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 novembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de

**MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

**PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 10 novembre 2022

Pour extrait conforme, Marly, le 10 novembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON  
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY